

Demande d'inscription 2018-2019

Formation professionnelle

<i>DAP</i>	<i>CCP</i>
<input type="checkbox"/> DC1MA anc. 00MA (mécatronique automobile)	<input type="checkbox"/> CC1MA anc. COMA (assistant en mécanique)
<input type="checkbox"/> DC1MAF anc. 00MAF (mécatronique automobile, francophone)	<input type="checkbox"/> CC1DE anc. CODE (débosselaar véhicule)
<input type="checkbox"/> DC1DE anc. 00DE (débosselaar véhicule)	<input type="checkbox"/> CC1PV anc. COPV (peintre véhicule)
<input type="checkbox"/> DC1PV anc. 00PV (peintre véhicule)	DT
<input type="checkbox"/> DC1MM anc. 00MM (mécanicien industriel et de maintenance)	<input type="checkbox"/> 4TPMA anc. TOMA (mécatronique automobile)
<input type="checkbox"/> DC1VM anc. 00VM (magasinier du secteur automobile)	<input type="checkbox"/> 4TPMG anc. TOMG (mécanique générale)

Choix d'un cours de langue obligatoire (DAP et DT):

Allemand Français

Données de l'élève (Tous les champs doivent obligatoirement être remplis)

Nom : Prénom :
 No et rue : Lieu de naissance :
 L- Localité : Matricule nat. :
 Sexe : Masculin Féminin Nationalité :
 GSM/Tél :/..... Courriel :
 Dernière classe fréquentée avant l'inscription au LBV : Établissement :

Données concernant la famille de l'élève

Rang frères et sœurs : Rang / Total

L'élève a un frère/une sœur au LBV : oui non

Représentant 1 (personne responsable) : père mère tuteur/tutrice

Nom : Prénom :

GSM : Tél privé : Tél prof. :

E-mail : Profession :

Adresse : identique à celle de l'élève, oui – sinon complétez svpl. ci-après

No et rue :

L- Localité :

Représentant 2 : père mère tuteur/tutrice

Nom : Prénom :

GSM : Tél privé : Tél prof. :

E-mail : Profession :

Adresse : identique à celle de l'élève, oui – sinon complétez svpl. ci-après

No et rue :

L- Localité :

Date et signature:

.....

Veillez joindre à la demande :

- La fiche de départ du lycée fréquenté;
- Une copie des bulletins des trois années scolaires précédentes;
- La décision de promotion de la classe de 9e ou 5e;
- Une copie de l'avis d'orientation de la classe de 9e ou 5e
- Une attestation de l'ADEM certifiant que l'élève a trouvé un patron est à remettre pour le **31 octobre 2018 au plus tard**. À défaut l'élève ne pourra pas fréquenter les cours dès la rentrée scolaire 2018/2019

Lycée Bel-Val
100 avenue du Blues
L – 4368 Belvaux

Autorisation

Autorisation pour le traitement des données personnelles à des fins d'inscription dans le système électronique prévu par le MENJE

Autorisation pour la prise et la publication de photos, à des fins pédagogiques, lors des différentes activités scolaires

Signature pour accord :

.....

Des données à caractère personnel, listées à l'article 3 paragraphes 2 et 3 de la loi modifiée du 18 mars 2013 relative au traitement des données à caractère personnel concernant les élèves, sont recueillies aux fins suivants : organisation et fonctionnement de l'Ecole. Tout traitement ou toute communication de ces données à caractère personnel concernant les élèves, à des fins d'analyse et de recherche de planification et d'évaluation de la qualité de l'enseignement, ne pourra se faire que moyennant des données dépersonnalisées, ne permettant pas l'identification des personnes auxquelles elles s'appliquent, et ce conformément à l'article 8 alinéa 1^{er}. Les destinataires de ces données ne peuvent être que les autorités ou entités définies dans l'article 6 de la loi susmentionnée.

En vertu du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'obtenir, dans les meilleurs délais, l'effacement de vos données lorsque les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités du traitement énoncées ci-avant ou lorsque ces données ont fait l'objet d'un traitement illicite. Si l'élève est mineur, ces droits sont exercés par son représentant légal. Dans ces cas, il y a lieu de s'adresser au Service de la formation professionnelle du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le ministre, ayant l'Education nationale dans ses attributions, a la qualité de responsable du traitement. Le refus de fournir ces données obligatoires est passible d'une amende de 25 à 250 Euros en vertu de l'article 9 de cette même loi.